



Le mot du Maire

Un an déjà ! Au moment où vous lirez ces lignes, une année se sera effectivement écoulée depuis la prise de responsabilité de votre nouvelle municipalité. Inutile de le cacher, cette première année aura été rude avec une sorte de « baptême du feu » permanent. Une rudesse liée à la crise sanitaire bien sûr qui aura drastiquement limité nos échanges avec les citoyens mais aussi à l'absence totale de passation des dossiers à notre arrivée et à une découverte quasi permanente de « cadavres » dans les placards comme des dossiers de sécurité totalement obsolètes ou l'absence des clés des bâtiments. Mais nous voulons croire que tout ceci est déjà de l'histoire ancienne et que l'avenir s'annonce plus souriant comme tous ces visages qui ont retrouvé vie sur les terrasses des cafés le 19 mai dernier.

Un an c'est aussi et surtout l'occasion de faire le point sur ce qui a été fait (ou pas !) par rapport aux promesses de la campagne électorale car trop souvent ces promesses sont vite oubliées. Notre promesse principale était celle d'agir et était déclinée en cinq points ; voyons ce qu'il en est :

- *AGIR pour développer l'activité commerciale, artisanale et touristique, en aménageant le centre-ville, en participant à la rénovation du bâti commercial, en facilitant le stationnement et les déplacements, notamment piétonniers.*

Comme chacun a pu le constater (et en souffrir !), les aménagements du centre-ville ont effectivement commencé par le remplacement des canalisations obsolètes ; il se poursuivra par les aménagements de surface (un investissement de plus de 2 M€) qui viseront à agrandir les espaces piétonniers et à faciliter les accès aux commerces. Un trottoir a été créé sur le faubourg d'Alsace et des emplacements de stationnement ont été matérialisés dans plusieurs rues.

- *AGIR pour redonner au bourg-centre son lustre et son attractivité d'antan en soutenant toutes les activités associatives, en suscitant les investissements dans la rénovation de l'habitat, en investissant dans l'attractivité touristique.*

L'acquisition de la maison « Mazarin », seul édifice d'envergure nationale dans notre ville, a suscité beaucoup de commentaires mais également un grand intérêt bien au-delà de nos murs. Cet édifice servira de pierre d'angle pour bâtir une politique d'attractivité touristique indispensable au développement de notre ville, notamment dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain » dont notre cité est lauréate. Ce label devrait nous permettre d'ouvrir

une nouvelle période d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) synonyme de subventions pour les habitants.

- *AGIR pour assurer la sécurité au sein de notre ville, au niveau des personnes et des biens, en œuvrant par exemple pour la mise en place d'une police intercommunale, et en réalisant des liaisons douces sécurisées.*

Le sujet de la police intercommunale sera certainement un sujet de longue haleine et n'a pas avancé mais de nouveaux outils ont été mis en place (amélioration du système de vidéo-protection et dématérialisation de la verbalisation). Une révision du plan de circulation a été entreprise qui certes est encore loin de donner toute satisfaction mais produit déjà des effets positifs et aura matière à s'améliorer au fil des ans (le coût des aménagements routiers impose de temporiser).

- *AGIR pour rendre plus agréable la vie quotidienne en aménageant les places, les parcs et les aires de loisir, en étant à l'écoute des besoins de chacun, en développant le lien social et culturel avec la relance d'un cinéma par exemple ;*

Le mois de mai a vu l'ouverture au public du parc Mazarin, un lieu magique au cœur de la cité qui vient compléter le parc du Paradis des Loups et donnera à notre cité une véritable image de « cité verte ». Un jeu de boules a été mis en place au parc du Paradis des Loups et des bancs ont été installés. Un poste de visiteur social a été créé au sein du CCAS et des contacts ont déjà été pris directement avec de nombreux foyers, facilitant par exemple l'accès à la vaccination.

- *AGIR pour la préservation de notre environnement, la mise en place de circuits courts, le maillage des liaisons douces en aménageant les berges de la Savoureuse par exemple.*

Grâce à notre succès à un appel d'offre national, le lancement d'une liaison verte entre l'entrée sud de la ville (qui accueillera prochainement une maison de santé) et la place De Gaulle est devenu effectif avec la désignation de la maîtrise d'œuvre. Les travaux (pour plus de 1 M€) débuteront avant la fin de l'année pour s'achever fin 2022. Sur près de 500 m cet aménagement longera la Savoureuse et permettra un accès direct à la rivière.

Alors promesses tenues ?

A vous de juger et de nous faire part de votre sentiment ou de vos réactions.

Compte rendu du Conseil municipal du 11 mai 2021

Dix sept conseillers étaient présents et 3 étaient représentés à la séance du 11 mai qui s'est déroulée en présence de Frédéric ROUSSE, conseiller départemental. Après avoir tiré au sort les personnes pouvant être appelées à siéger au tribunal d'Assises le Conseil accueille Roland PRENEZ, nouveau membre suite à la démission de Marc ESSELIN.

Après avoir entendu les informations sur les décisions prises par le maire et refusé par 14 voix pour, 4 contre et 2 abstentions la remise gracieuse d'un trop perçu sur salaire à l'ancienne Directrice Générale des Services, le Conseil règle à l'unanimité plusieurs éléments d'affaires courantes : reversement d'une subvention (500 €) à la coopérative scolaire, transfert du compte épargne temps (CET) d'un agent à une autre collectivité, adhésion à la carte CEZAM-FRACAS pour le personnel communal, suppression d'un poste d'adjoint administratif, accueil d'une stagiaire en apprentissage au sein du service administratif, conventions de cessions de terrains avec deux riverains dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg. Le Conseil aborde ensuite les questions financières en approuvant à l'unanimité 1) une modification réglementaire consistant à incorporer la part départementale de la Taxe Foncière à la part communale qui passe ainsi de 11,98 % à 28,70 %, ce qui est sans incidence pour les redevables ; 2) la signature d'une convention avec l'Etat et la CCVS (Communauté de Communes) pour notre adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ; 3) une modification mineure (1000 €) du budget de l'activité d'exploitation forestière.

Au treizième point de l'ordre du jour, le maire propose d'identifier au sein du budget communal les opérations lourdes d'investissement sous forme d'Opérations Spéciales d'Equipement, ce qui permettra de suivre plus aisément leur financement. A l'unanimité trois opérations sont identifiées à ce stade :

Opération N° 11 : Aménagement du centre-bourg. Cette opération comporte 3 phases de travaux mais un seul engagement global d'architecture et de maîtrise d'œuvre. Une convention établie avec la Région assure un financement à hauteur de 40% pour un maximum de 2 M€ de travaux. Des compléments (400 k€) ont été obtenus pour les phases 1 et 2 de la part du département et de l'état (DSIL et DETR) ; d'autres sont attendus pour la phase 3. Par ailleurs une convention reste à passer avec TE90 pour l'enfouissement des réseaux secs dans les zones concernées.

Opération N° 12 : Création d'une voie verte. Le projet de voie verte reliant la piste cyclable départementale à la place De Gaulle, lauréat national de l'AMI sur les mobilités actives, est soutenu à hauteur de 504 k€ par l'état pour un montant prévisionnel de travaux de 1059 k€. Un complément de 50 k€ est attendu de la part du plan « Savoir rouler à vélo » et une instruction est en cours du côté du programme LEADER des Vosges Saônoises pour une aide qui devrait permettre d'atteindre un niveau de financement global de 70%. Une convention reste à passer avec TE90 pour l'enfouissement des réseaux secs dans les zones concernées. Le marché de maîtrise d'œuvre de ce projet est en cours d'attribution.

Opération N° 13 : Rénovation de l'école Dr. Benoît. Ce projet a été estimé à hauteur de 965 k€ HT dont 800 k€ pour le bâtiment et 165 k€ pour les abords. Afin de respecter le calendrier prévu (début des travaux à l'automne 2021 pour une entrée dans les locaux en septembre 2022), le marché d'architecture et de maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution. Par contre le niveau de soutien qui sera accordé par l'état dans le cadre de la « DSIL énergétique » n'est pas encore arrêté. Un dossier complémentaire a été déposé auprès de la Région dans le cadre du programme Effilogis et une subvention de 66 k€ a été attribuée dans le cadre de la DETR pour les aménagements

extérieurs.

Le maire précise que l'inscription de ces 3 opérations au budget nécessitera le recours à l'emprunt à deux titres : d'une part l'apport de l'autofinancement communal et d'autre part le préfinancement de la TVA (environ 480 k€). Sur ces bases le Conseil approuve à l'unanimité une modification budgétaire consistant principalement à redistribuer les crédits de report constatés lors du vote du budget supplémentaire en mars dernier (environ 940 k€) sur les 3 opérations sus mentionnées et à inscrire en recettes nouvelles des subventions pour un montant d'environ 980 k€ et un emprunt d'équilibre à hauteur de 1 180 k€.

Le Conseil approuve ensuite à l'unanimité la mise en place d'une carte d'achat en partenariat avec la Caisse d'Epargne afin de faciliter les petits achats du quotidien en allégeant les procédures administratives et de permettre l'utilisation des services internet dans la limite d'un montant annuel de 24 000 €.

L'organisation des élections départementales et régionales représentera en juin prochain (les dimanches 20 et 27) une lourde charge pour les agents et les élus, non seulement en raison de la situation sanitaire mais aussi du fait d'un double scrutin qui imposera des conditions particulières. Afin de ne pas désorienter les électeurs la municipalité propose de maintenir les actuels bureaux de vote sans changement. La disposition des tables et des isolements au sein des bureaux sera adaptée afin de satisfaire aux conditions du moment. A l'école Chantoiseau deux salles seront mobilisées. Afin de maintenir une distanciation physique adéquate, un filtrage sera effectué à l'entrée des salles pour limiter le nombre de votants à l'intérieur. Éventuellement, si le climat s'y prête, le dispositif dans les écoles pourra être transféré à l'extérieur. Un seul président et un seul secrétaire seront désignés pour chaque bureau ; par contre, pour chaque bureau, au moins 2 assesseurs seront affectés aux élections cantonales et deux autres aux élections régionales. La journée de vote (de 8h00 à 18h00) sera organisée en 4 créneaux de permanence de 2h30. Le nombre d'élus du Conseil n'étant pas suffisant pour assurer toutes ces permanences, il est fait appel à la bonne volonté des citoyens pour participer au bon déroulement de ce scrutin (inscriptions à l'accueil de la mairie). Les personnes inscrites pourront bénéficier d'une inscription prioritaire dans un centre de vaccination.

Terminant la séance, Barbara NATTER, conseillère déléguée aux manifestations patriotiques, rappelle que si le square du Souvenir rassemble les monuments d'hommage aux victimes des guerres du siècle dernier, il manque encore un monument dédié aux victimes de la guerre d'Indochine. Un projet a été établi dont le coût ressort aux alentours de 5000 €. Des subventions pourraient être obtenues laissant à la charge de la commune une somme de 1000 € (20%). Le Conseil émet un avis favorable à la poursuite du projet.



Présence de Frédéric Rousse, vice président du conseil départemental

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

Dès la fin du conflit de 1939-45 en Europe, les troupes françaises se retrouvent au Vietnam, pays qui appartenait avec le Laos et le Cambodge à l'Empire colonial français ancienne Indochine française. Cette guerre dure 8 ans et fait de nombreux morts (500 000 victimes). Une des plus dramatique bataille fut celle de Dien Bien Phu qui se termina par la défaite de l'armée française. Ce sont bien les accords de Genève en 1954 qui décideront de l'armistice et du retrait de nos troupes. Instituée par le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005, cette journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine correspond au jour du transfert à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette de la dépouille du Soldat inconnu d'Indochine, le 8 juin 1980. Un des hauts lieux de la mémoire nationale, implanté à Fréjus, est consacré aux militaires et civils morts en Indochine. Il abrite près de 24 000 sépultures. A Giromagny, nous commémorons la fin du conflit le 8 juin de chaque année et nous honorons la mémoire de nos combattants et victimes de cette guerre avec une cérémonie au Monument aux morts au Square du Souvenir Lucien Grosboillot ancien de Dien Bien Phu, Officier de la Légion d'Honneur et résident de notre commune nous honore de sa présence à chaque cérémonie.

Barbara Natter & Christian Orlandi

Avis à la population

Personne ne sera surpris d'apprendre que les plaintes les plus fréquentes en mairie concernent les incivilités liées à la circulation routière et aux dépôts d'immondices. Le niveau de ces infractions dans notre ville étant devenu insupportable, des mesures strictes doivent être prise si l'on souhaite pouvoir continuer à « bien vivre » à Giromagny. La municipalité a donc décidé d'une part d'améliorer le système en place de vidéo-protection et d'autre part d'investir dans un outil de dématérialisation des PV. Nous protégeons nos concitoyens des incivilités des autres.

Ainsi, à partir du 15 juin prochain, des tournées du garde champêtre seront systématiquement pratiquées dans l'ensemble de la ville afin de sanctionner les infractions au code de la route et au code de la santé et de la salubrité publique. Parmi les infractions les plus courantes on notera le stationnement gênant sur les trottoirs ou en dehors des emplacements matérialisés (art. 417-10 et 417-11 du code de la route), le stationnement à contresens (art. 417-1 du code de la route) ou encore les dépôts « sauvages » (Art. 632-1, 633-6 et 635-8 du code pénal et 541-46 du code de l'environnement).

Il est aussi rappelé que l'espace public appartient par définition au public et qu'il n'existe aucun droit d'occuper prioritairement cet espace public par les riverains. En outre, un accord a été passé avec une fourrière automobile afin de procéder à l'enlèvement des véhicules en stationnement très gênant ou abusif sur le domaine public (plus de 7 jours). Et qu'on ne s'y trompe pas : ces mesures ne sont en aucun cas destinées à remplir les caisses de la commune puisque le produit des amendes est perçu par l'état !

Le personnel de la mairie à votre service.

📧 Accueil :	03.84.27.14.18
📧 Etat civil-Urbanisme-Gestion funéraire :	03.84.27.14.18
• Amandine BLANC : amandineblanc@giromagny.fr	
📧 Police Municipale	03.84.27.00.14
• Eric WROBEL : ericwrobel@giromagny.fr	
📧 Location des salles-Organisation des manifestations-Secrétariat-Direction Générale	03.84.27.14.10
📧 Centre Communal d'Action Sociale-Visiteuse Sociale	03.84.27.14.80
• Chantal HALAHIGANO : chantalhalahigano@giromagny.fr	

L'appel du 18 juin

Le général de Gaulle, refusant l'armistice signé par le maréchal Pétain, obtient grâce à Winston Churchill l'autorisation d'intervenir sur les ondes de la BBC. Le 18 juin 1940 il lançait de Londres son appel aux Français à s'unir dans l'action pour libérer la France. Dans notre commune nous lui rendrons hommage à l'occasion du 81^e anniversaire de cet acte fondateur de la France Libre avec une cérémonie le vendredi 18 juin au monument aux morts 1939-1945 au Square du Souvenir.

Barbara Natter



Cérémonie Armistice - 8 mai 1945

Travaux au Centre Ville

Les dernières phases de travaux de la Communauté de Communes (assainissement) se termineront comme prévu en été.

La main passera dès juillet au syndicat des eaux pour le remplacement de la conduite principale qui alimente Giromagny et les villages alentour. Cela causera des désagréments de la Grande rue jusqu'à la rue des écoles. Il faudra emprunter la déviation qui sera mise en place cet été.

Patrick Demouge



Remise des masques par Stéphane Jacquemin

Stéphane Jacquemin a eu la délicate attention de remettre à la commune un lot de masques à destination des écoles. Nous lui en sommes reconnaissants.

Concert d'orgue - Église Saint Jean-Baptiste le 20 juin 2021

Dans le cadre de la Fête de la musique 2021, les Amis de l'Orgue de Giromagny proposent un concert mettant en valeur l'orgue Verschneider, récemment restauré. Jean Jacques Griesser, organiste titulaire et conservateur de l'instrument a préparé un concert très original, puisqu'il n'y aura que des transcriptions de pièces célèbres, non prévues initialement pour l'orgue. Ainsi se succéderont des œuvres de Bach, Vivaldi, Haendel mais aussi de Wagner, Waldteufel, Verdi, Ravel pour en arriver à Ennio Morricone... Entrée libre. Respect des consignes sanitaires.

Marc Esselin

Si vous souhaitez partager votre cliché, il pourrait être à l'honneur à la Une d'un prochain bulletin communal avec la mention de l'auteur. Pour cela, il vous suffit d'envoyer votre photo par courriel, en taille réelle, à l'adresse giro.com90200@gmail.com

Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GRDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux :	03 84 29 50 19
CCVS Assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contact internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En juin

Jeudi 3	Ramassage des sacs de tri (à sortir la veille dès 18h)
Mardi 8	Cérémonie marquant la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine
Mardi 15	Déchèterie mobile de 12h à 19h au stade Édouard Travers
Jeudi 17	Ramassage des sacs de tri (à sortir la veille dès 18h)
Vendredi 18	Cérémonie commémorative de l'Appel historique du 18 juin 1940 du général de Gaulle
Samedi 19	Fête de la Musique de 13h à 20h. Parc du Paradis des Loups. Organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 20	Concert des Amis de l'Orgue à 17h. Eglise Saint-Jean-Baptiste. Organisé par les Amis de l'Orgue

Quand sortir ses sacs jaunes ?

L'arrêté municipal N° 7494 du 20/12/2017 dispose que les sacs de tri sélectif doivent être sortis la veille du jour de collecte **à partir de 18 heures**. Les contrevenants s'exposent à une amende de 17€.

Attention, en cas de non-conformité, prière de reprendre les sacs jaunes laissés sur le trottoir et les reconditionner, c'est une question d'hygiène, de bon sens et de citoyenneté ! Merci

Le calendrier des jours de collecte est disponible sur l'agenda du site web de la commune et, pour les abonnés au service d'information illiwap, un rappel est envoyé le mercredi soir des semaines concernées.

Rappelons que l'application illiwap est disponible gratuitement sur Apple Store et Google Play et que son utilisation est sans frais pour les abonnés.



Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur :
<https://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : Christian Coddet

Mise en page : Sonia Sebag

Impression : Belfort 2S Impression

Distribution : mairie de Giromagny

1800 exemplaires - N° 216 - Dépôt légal 05-2021

Tartare de thon aux betteraves (4 personnes)

Voici une recette extraite du livre Le thon, c'est bon. Ce livre de Philippe Conticini est édité par Marabout dans la collection Petits plats.

À vos papilles ! Bonne lecture et dégustation.

- 150 gr de pommes de terre cuites en robe des champs, 2 œufs durs, 2 à 3 cornichons.
- 200 gr de betteraves cuites, 1 petite boîte de thon au naturel.
- 2 échalotes, 1 g d'ail, 2 à 3 cuil à soupe de mayonnaise, 1 cuil à soupe de moutarde.
- 10 cl de crème liquide, sel et poivre, ciboulette ou aneth ou coriandre.

✂ Hacher ail et échalotes.

✂ Émietter le thon, couper betteraves et pommes de terre en petits cubes, cornichons en rondelles, mélanger tous ces ingrédients.

✂ Mélanger moutarde et mayonnaise et ajouter la moitié à la préparation précédente.

✂ Détendre avec la crème le reste et ajouter les herbes choisies.

✂ Dresser sur des assiettes avec un cercle ou un ramequin, tasser un peu.

✂ Mixer les œufs durs pour obtenir une chapelure, puis une fois les tartares moulés, mettre cette chapelure dessus.

✂ Déposer la sauce à la crème autour, réserver au frais.

Tribune de l'opposition

Le conseil municipal du 11 mai dernier était très administratif, avec néanmoins une délibération très importante concernant le programme des investissements, et comprenant 3 opérations : l'aménagement du centre bourg, la création de la voie verte et la rénovation de l'école Benoît. Nous soutenons les 2 premières opérations pour lesquelles nous nous sommes positionnés en séance du conseil ou dans nos différentes communications. En ce qui concerne la rénovation de l'école Benoît, nous ne soutenons pas ce projet, d'une part car les avis sont partagés, et d'autre part parce que personne ne semble maîtriser ce dossier très complexe. Des classes prévues pour 24 élèves sur les plans quand l'état pousse pour des classes à 30, les règles de distanciation en cas de crises sanitaires, ... La construction d'une école neuve reste peut-être une solution ? L'ensemble des projets, bien que subventionnés, demande tout de même un recours à l'emprunt de 1 180 000 qui vont s'ajouter à la dette actuelle. Ces dépenses sont nécessaires c'est pourquoi nous dénonçons fermement celles qui sont inutiles comme l'achat de la maison Mazarin pour 500 000 euros et tous ses travaux associés (qui couteront au moins la même chose). De plus, il s'avère qu'un certain nombre de déconvenues comme un dégâts des eaux et plus inquiétant la présence de mэрule sont apparus ces dernières semaines : nous rencontrerons M Coddet en juin pour faire le point de la situation. Après une première année de mandat, le bilan de cette majorité n'est pas des plus brillantes avec beaucoup d'argent dépensé, une politique sociale qui refuse une prime à un agent qui était administrativement en position de congé maladie fractionné mais qui dans les faits a travaillé à 100% pour la ville en période de COVID ! Une majorité qui se prétend solidaire mais dont déjà deux membres sont démissionnaires et deux qui ont refusé de rejoindre cette équipe... L'avenir est de plus en plus troublé pour Giromagny ...

Charlène Didier, Mathieu Crevoisier, Gilles Druelle

Chronique

Les 20 et 27 juin 2021, nous sommes tous appelés aux urnes pour 2 élections différentes : Régionale et Départementale

Les élus régionaux seront amenés à se prononcer sur certains sujets visant directement la vie de nos communes : en premier lieu, les transports ; la formation professionnelle ; le développement économique et l'innovation ; l'aménagement territorial et l'environnement et de façon plus partagée avec les collectivités locales ; le tourisme ; le logement ; l'éducation populaire ; la lutte contre la fracture numérique et la santé.

Les élus représentants notre canton au conseil départemental devront eux travailler sur les dossiers des collèges, de l'action sociale, de la voirie, etc. Tous ces sujets, tant en région, qu'au département ont un impact direct sur notre commune et notre vie de tous les jours.

C'est pour cela qu'il faut prendre au sérieux ces élections et voter.

Voter est plus qu'un devoir, c'est une nécessité.

Dès le 1^{er} juillet

Retrouvez le prochain Giro.com sur la page Facebook
« Bien Vivre à Giromagny »